

Conditions générales

En participant au TikTok Hashtag Pringles Challenge, les participants s'engagent à respecter les conditions générales suivantes.

Organisateur : KELLOGG Europe Trading, Three, Dublin Airport Central, Dublin Airport, Dublin, Ireland, K67 Y7E5.

1. Durée du Challenge :

Le Challenge a lieu entre le 13 juin 2020 et le 18 juin 2020.

2. Conditions de participation :

- Les personnes âgées de 18 ans et plus résidants en France métropolitaine, DROM-COM inclus, peuvent participer.
- Les participants publient une vidéo dans leur compte TikTok sous le hashtag "#playwithpringles", dans laquelle ils montrent des mouvements de danse créatifs avec une boîte de Pringles à la main.
- *Il n'y a pas de gagnant pour ce Challenge.*
- De nombreux facteurs indépendants de la volonté de l'organisateur peuvent limiter le fonctionnement de TikTok. L'organisateur ne garantit donc pas un accès continu, ininterrompu et sûr à cette plateforme.
- Les participants garantissent que leur vidéo/matériel ne contient aucune œuvre protégée par des droits d'auteur, que leur travail original n'est pas une copie d'un tiers, en tout ou en partie, et qu'ils ont toute autorité pour diffuser ce contenu. Les participants garantissent également que (le cas échéant) toute personne représentée leur a donné une autorisation expresse ou, dans le cas de mineurs, qu'ils ont l'autorisation de leurs parents ou tuteurs.
- Le Promoteur surveille les participations à ce Challenge et si les participations, ou les précédentes participations d'un participant, sont irrespectueuses des autres membres de la communauté Tiktok, peuvent sembler ou contenir quelque chose qui est ou pourrait être offensant ou effrayant, elles seront retirées du Challenge. Leur utilisation sur TikTok est soumise aux conditions générales et au contrat de licence d'utilisateur final, qui peuvent être consultés ici : <https://www.tiktok.com/legal/terms-of-use?lang=fr>
- Aucune participation ne sera acceptée si elle contient :
 - a. un contenu diffamatoire, malveillant, offensant, de mauvais goût ou autre contenu inapproprié (violence, discrimination, religion , racisme, etc...) ;
 - b. un contenu qui porte atteinte à la bonne réputation de Pringles ou de ses produits ;
 - c. les noms des personnes sans leur autorisation expresse ;
 - d. ce qui, de l'avis de l'organisateur, constitue une infraction grave ou offenserait de nombreuses personnes (en tenant compte des opinions et des normes publiques en vigueur).

3. Limitation de responsabilité de la Société Organisatrice

- En participant à ce Challenge, chaque Participant accepte et s'engage à supporter seul, et à garantir totalement l'organisateur, ses filiales et sociétés mères, ses employés ainsi que ses

agences conseils en communication, contre toute réclamation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

- La participation à ce Challenge implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques mais également des limites d'internet notamment en ce qui concerne les performances, les dysfonctionnements techniques, ou l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

4. Informations générales

- L'organisateur n'est pas responsable des actions ou de la défaillance de tiers, mais il fera tout son possible pour résoudre les problèmes qui pourraient survenir.

- Si un aspect quelconque de ce Challenge ne peut être mené à bien comme prévu pour une raison quelconque, notamment en cas d'infection par un virus informatique, une défaillance du réseau, des bogues, des manipulations, la fraude, les défaillances techniques ou toute autre raison indépendante de la volonté de l'organisateur et compromet la capacité de réaliser le Challenge, l'organisateur du Challenge peut, à sa seule discrétion, décider de modifier, suspendre ou invalider les participations concernées.

- Si une action, une omission, un incident ou une circonstance échappe au contrôle raisonnable de l'organisateur et l'empêche de se conformer aux présentes conditions générales, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de manquement ou de retard dans l'exécution de ses obligations.

- L'organisateur et ses agences et sociétés associées ne sont pas responsables des pertes (y compris les pertes indirectes, spéciales ou consécutives ou le manque à gagner), de dépenses ou dommages (qu'ils résultent ou non d'une négligence) liés à la participation au présent Challenge, à l'exception de la responsabilité qui ne peut être exclue par la loi (y compris les dommages corporels, le décès et la fraude), auquel cas cette responsabilité sera limitée au minimum autorisé par la loi.

- Si l'une de ces clauses est illégale, invalide ou autrement inapplicable, la validité des autres dispositions ne sera pas affectée et les autres clauses conserveront leur pleine force et plein effet.

5. Loi applicable et interprétation :

Les Conditions générales sont exclusivement régies par la loi française. Toute question d'application ou d'interprétation les concernant, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect de la législation française. Il ne sera répondu à aucune demande orale concernant l'interprétation du présent règlement.

6. Données personnelles :

- Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit à l'information, d'accès, de rectification, d'effacement de vos données, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité, d'un droit d'opposition à la prospection commerciale, y compris le profilage, d'un droit d'opposition pour motif légitime, d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.FR et d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

- En participant à ce Challenge, les noms et les vidéos seront collectés et affichés sous le hashtag sur la plate-forme TikTok, conformément aux règles de TikTok en matière de commerce et de protection des données. Kellogg's n'utilisera pas les données séparément.

-La politique de confidentialité de **TikTok** peut être consultée ici : <https://www.tiktok.com/legal/privacy-policy?lang=fr> et la politique de confidentialité de **l'organisateur** peut être consultée ici : <https://www.pringles.com/fr/privacy-policy.html>